

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE

Plan Local d'Urbanisme
Commune de MAGLAND

STATION flaine

Plan réglementaire

Secteur Centre

PLAN N°
3/5

PROCEDURES
ELABORATION & REVISIONS
MODIFICATIONS

ECHELLE
1:3 000

CONCEPTION
SPACES & MILITATION
DANS L'ESPACE
77 rue de la République
91000 EVRY-COURCOURONNES

B.E. CARTOGRAPHIE
Bâtiments Cartographie
20 rue de la République
77000 ANTONY

PLAN CADASTRAL
Fond Cadastre
Cadastral
Mise à jour 2020 cadastre
Délivrance à la commune (2020)

Édition cartographique n°9 du 22/06/2026

PLANS

LEGENDE

ZONES URBAINES

- UC : Centralité urbaine du cœur du Chef-lieu
- UD1 : Densification à proximité des centres-bourgs et des centres-villages
- UD2 : Densification modérée de secteurs à dominante d'habitat individuel
- UP1 : Secteur périphérique, au développement limité
- UP2 : Secteur périphérique, au développement limité à l'existant
- UH : Cœur de hameaux
- UE : Secteur d'implantation des équipements publics structurants
- UEc : Secteur correspondant à une activité de caravanage
- UEr : Infrastructures de mobilité majeures traversant le territoire (autoroute voie ferrée)
- UEt : Secteur d'équipements liés à la polarité d'accueil touristique à Balme et Flaine
- UF : Secteur urbain spécialisé correspondant à la station de Flaine
- UI : Secteur urbain spécialisé pour les activités industrielles
- UX : Secteur urbain spécialisé pour les activités commerciales ou de services

ZONES AGRICOLES

- IAUX : Secteur à urbaniser à vocation d'activités commerciales et de services
- IAUE :
- A : Secteur correspondant aux espaces agricoles
- AA : Secteur correspondant aux alpages
- AX3 : Secteur correspondant à une activité industrielle isolée

ZONES NATURELLES

- N : Zone naturelle
- Nc : Secteur correspondant aux sites de carrières
- Ne : Secteur correspondant aux équipements soumis à risques naturels
- Nec : Secteur correspondant à une activité de caravanage
- Nf : Secteur naturel front de neige accueillant des activités ski et hors-ski à Flaine
- Nj : Secteur correspondant aux parcs et jardins
- Ni : Secteur correspondant au Circuit de glace de Flaine
- Nr : Secteur correspondant au stockage de matériaux inertes
- Np : Secteur accueillant des aires de stationnement aérien sur la station de Flaine
- Nm : Secteur correspondant aux plateformes de recyclage de matériaux
- Nv : Secteur correspondant au stockage de véhicules existant à Balme
- NX1 : Secteur de taille et de capacité d'accueil limité correspondant au Café de Balme
- NX2 : Secteur de taille et de capacité d'accueil limité correspondant à l'hôtel-restaurant de Balme
- NX3 : Secteur de taille et de capacité d'accueil limité correspondant à un restaurant d'altitude à Flaine
- NX4 : STECAL Correspondant aux locaux du circuit-glace

ELEMENTS GRAPHIQUES COMPLEMENTAIRES

- Emplacement réservé
- Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)
- Servitude de mixité sociale au titre de l'article L151-15 du Code de l'urbanisme
- Constructions d'intérêt patrimonial
- Bâtiments pouvant changer de destination
- Linéaires Commerces et activités de services définies au titre de l'article L151-16 du Code de l'urbanisme
- Boisements d'intérêt (Bois et Forêts) repérés au titre de l'article L151-23 du Code de l'urbanisme
- Corridors écologiques repérés au titre de l'article L151-23 du Code de l'urbanisme
- Réservoir de biodiversité (Natura 2000, ZNIEFF de type 1) repéré au titre de l'article L151-23 du Code de l'urbanisme
- Zones humides repérées au titre de l'article L151-23 du Code de l'urbanisme
- Espace de bon fonctionnement des cours d'eau repérés au titre de l'article L151-6-2 du Code de l'urbanisme
- Zone à aménager en vue de la pratique du ski
- Coup parti
- ZR PPRN
- ZR PPRN Flaine
- Mise à jour du bâti

EMPLACEMENTS RESERVES			
Numéro	Désignation	Bénéficiaire	Emprise indicative
3	Aménagement d'un chemin piéton entre le parc et l'impasse de la Bézère	Commune	387 m²
4	Pôle multi-modal	Commune	16410 m²
5	Sécurisation pont du Crêtet	Commune	63 m²
6	Elargissement de la route de Moranche	Commune	1715 m²
7	Elargissement de la route de Bellegarde	Commune	627 m²
8	Agrandissement du carrefour	Commune	92 m²
9	Création d'un nouvel accès	Commune	1363 m²
10	Elargissement de la route de la Moranche	Commune	309 m²
22	Véloroute	Commune	1700 m²

Arâches
la
Frasse

pratz

9

UEr

A

N

Nc

UEr

A

N

Nc

UEr

A

N

Nc

UEr

A

N

Nc

UEr

A

N

Nc

UEr

A

N

Nc

UEr

A

N

Nc

UEr

A

N

Nc

UEr

A

N

Nc

UEr

A

N

Nc

UEr

A

N

Nc

UEr

A

N

Nc

UEr

A

N

Nc

UEr

A

N

Nc

UEr

A

N

Nc

UEr

A

N

Nc

UEr

A

N

Nc

UEr

A

N

Nc

UEr

A

N

Nc

UEr

A

N

Nc

UEr

A

N

Nc

UEr

A

N

Nc

UEr

A

N

Nc

UEr

A

N

Nc

UEr

A

N

Nc

UEr

A

N

Nc

UEr

A

N

Nc

UEr

A

N

Nc

UEr

A

N

Nc

UEr

A

N

Nc

UEr

A

N

Nc

UEr

A

N

Nc

UEr

A

N

Nc

UEr

A

N

Nc

UEr

A

N

Nc

UEr

A

N

Nc

UEr

A

N

Nc

UEr

A

N

Nc

UEr

A

N

Nc

UEr

A

N

Nc

UEr

A

N

Nc

UEr

A

N

Nc

UEr

A

N

Nc

UEr

A

N

Nc

UEr

A

N

Nc

UEr

A

N

Nc

UEr

A

N

Nc

UEr

A

N

Nc

UEr

A

N

Nc

UEr

A

N

Nc

UEr

A

N

Nc

UEr

A

N

Nc

UEr

A

N

Nc

UEr

A

N

Nc

UEr

A

N

Nc

UEr

A

N

Nc

UEr

A

N

Nc

UEr

A

N

Nc

UEr

A

N

Nc

UEr

A

N

Nc

UEr

A

N

Nc

UEr

A

N

Nc

UEr

A

N

Nc

UEr

A

N

Nc

UEr

A

N

Nc

UEr

A

N

Nc

UEr

A

N

Nc

UEr

A

N

Nc

UEr

A

N

Nc

UEr

A

N

Nc

UEr

A

N

Nc

UEr

A

N